

PRESENCES	ABSENCES	ORDRE DU JOUR	SUJET : PATRONAL (P), SYNDICAL (S)
Partie syndicale : M ^{me} Christine Gilbert M ^{me} Isabelle Houde M ^{me} Marie-Ève Bouchard M ^{me} Sandra Lapierre	Partie syndicale :	1. Compte rendu de la réunion du 21 juin 2022	
		2. Calendrier des rencontres	P
		3. Organisation scolaire a. Clientèle b. Moyennes c. Modifications	P
Partie patronale : M ^{me} Andrée-Anne Gagnon M ^{me} Karine Lavoie M. Régis Lavoie	Partie patronale : M ^{me} Sonia Deschênes	4. Sécurité d'emploi a. Mises en disponibilité champ 21 b. Mouvements volontaires c. Engagements d. Enseignants-ressources e. Autres cours non-classés	P
		5. Priorité d'emploi a. Liste de priorité b. Banque pour contrat ordonnancée c. Listes pour suppléance occasionnelle	P
		6. Ententes à signer a. Heure du midi au secondaire b. GPAÉ c. Coupure de traitement d. Temps de récréation	S
		7. Bilan des travaux dans les établissements	S
		8. Projet pilote – Aide à la classe	S
		9. Dénonciation 5-1.15 E1 (refus de poste)	S
		10. L'avenir des projets particuliers	S
		11. Saut de paie	S
		12. Rentrée scolaire	S
		13. Loi 40 formation	S
		14. Brossage de dents – maternelle	S
		15. Coupure de traitement	S
		16. Projet précarité	S
		17. Consultation 4-3	S
		18. Projet pilote Passe-Partout	P
		19. Révision de note	P
		20. Autre sujet a) Calendrier scolaire	P

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivi-décision- action- information
1. Compte rendu de la réunion du 21 juin 2022	Mme Gagnon fait la lecture du compte rendu de la réunion du 21 juin 2022.	
Réflexion critères listes de priorité et garanties d'heures (2022-03-10)	Après analyse et considérant qu'à la centralisation il y a peu de réponses pour des remplacements de dernière minute, le CSS analyse la possibilité de reconduire les garanties d'heures pour les enseignants qui ont des contrats à temps partiel et même des garanties d'heures à 100 %. (2022-10-20)	Suivi requis
Suivis des sommes en lien avec les nouvelles dispositions 2020-2023 (2022-03-10)	Le suivi de ce point en lien avec l'annexe 49 sera fait lors du comité ÉHDAA. (2022-10-20)	
Autres sujets – a) Demande d'école à vocation particulière pour le Millénaire (2022-03-10)	Le SES et le CSS regarderont la possibilité de combiner l'espagnol et l'anglais afin de créer des postes au secondaire en respect de la clause 5-3.10 de l'entente nationale. (2022-10-20)	Suivi requis
Processus d'engagement accéléré (2022-04-29)	Le CSS suggère de créer un comité pour analyser les impacts et voir la possibilité de créer des postes et bien identifier les enjeux comme le temps de déplacement entre les deux établissements. (2022-10-20)	Suivi requis
Séance d'information Lab-École (2022-04-29)	Il manquait trois enseignants pour le Lab-école. Après la séance d'information et une relance en août, deux enseignants à temps plein et un à temps partiel à 100 % étaient intéressés. Ceux-ci rejoindront le Lab-école seulement lorsque l'école Antoine-de St-Exupéry aura déménagé. Entre temps, M. Régis Lavoie mentionne qu'ils recevront toutes les formations nécessaires. De plus, afin que les enseignants soient bien au fait de la confidentialité dans les écoles désignées, une formation se tiendra le 24 novembre.	
Projet Bas-Saguenay (2022-06-21)	Le SES a reçu de l'information à savoir que les enseignants ne sont pas toujours consultés lorsque cela concerne ce projet, qui fait pourtant partie des objets de consultation. Comme c'est un gros projet qui touche plusieurs écoles, le CSS reçoit l'information et demande au SES de préciser quel milieu n'a pas été consulté.	
Français d'accueil (2022-06-21)	Le français d'accueil est un succès et la demande augmente rapidement. Un comité pilote sera créé afin de revoir l'organisation pour l'an prochain, car le nombre nécessaire risque d'augmenter. Des contrats à temps partiel supplémentaires ont été octroyés. Pour le secondaire, le CSS attend le financement afin d'élargir le nombre de périodes, car beaucoup d'immigrants arrivent et ont des besoins. Mme Marie-Ève	

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivi-décision- action- information
	Bouchard mentionne que c'est très apprécié à son école, mais comme c'est en cours d'année et que les groupes sont déjà faits, ça occasionne des dépassements. Par ailleurs, le CSS a le souci de tenter le plus possible d'offrir ce service à l'école de leur quartier afin de développer un lien d'appartenance.	
2. Calendrier des rencontres (P)	Les rencontres du CRT-Jeunes pour l'année 2022-2023 se tiendront aux dates suivantes : • 26 janvier 2023 à 13 h 30; • 9 mars 2023 à 13 h 30; • 27 avril 2023 à 13 h 30; • 20 juin 2023 à 13 h 30.	
3. Organisation scolaire (P) a. Clientèle b. Moyennes c. Modifications	Dépôt par le CSS de la clientèle 2022-2023, de l'organisation scolaire pour le préscolaire, le primaire et le secondaire au 30 septembre 2022 ainsi que les prévisions de clientèle au secondaire pour 2022-2023. Le document « <i>Regroupements d'élèves HDAA 2022-2023</i> » en date du 30 septembre 2022 est également déposé.	
4. Sécurité d'emploi (P) a. Mises en disponibilité champ 21 b. Mouvements volontaires c. Engagements d. Enseignants-ressources e. Autres cours non-classés	Le CSS mentionne qu'au total, ce sont 76 postes qui ont été donnés. Mme Christine Gilbert s'informe si les deux postes à Charles-Gravel ont été ouverts. Après vérification, un seul poste a été donné en français. Comme un enseignant désirait changer de champ, s'il prend le poste en français, il est possible que le poste à offrir ne soit pas dans cette matière. Le CSS devra alors refaire la séquence au complet. Le document présentant les autres cours non-classés sera envoyé ultérieurement.	
5. Priorité d'emploi (P) a. Liste de priorité b. Banque pour contrat ordonnancée c. Listes pour suppléance occasionnelle	Dépôt par le CSS des documents « <i>liste de priorité</i> », « <i>banque pour contrat ordonnancée</i> » et « <i>listes pour suppléance occasionnelle</i> ». Comme la liste de priorité circule depuis le mois d'août, le CSS en fera donc une version finale. A la suite d'un questionnement du SES, à savoir si la liste de suppléance contient encore des enseignants, le CSS mentionne que oui, mais qu'il y en a peu. Un rappel sera fait aux directions de tenter le plus possible de regrouper les études de cas la même journée	

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivi-décision- action- information
	dans leur école afin de demander une suppléance pour la journée, plutôt qu'une seule période.	
6. Ententes à signer (S) a. Heure du midi au secondaire b. GPAÉ c. Coupure de traitement d. Temps de récréation	a. Heure du midi au secondaire Le CSS a vérifié auprès des directions et toutes sont d'accord pour la maintenir. Elle sera donc mise à jour et le CSS ajoutera une phrase pour mentionner qu'elle se renouvellera automatiquement chaque année et que si l'une des parties veut la modifier, elle n'aura qu'à aviser. Cette entente est reconduite. b. GPAÉ Comme il avait été discuté l'an dernier, l'entente sera modifiée afin de ne pas inscrire les noms des écoles et d'ajouter la phrase pour le renouvellement automatique. Cette entente est reconduite. c. Coupure de traitement L'entente pour la coupure de traitement sera modifiée, car la non-présence n'existe plus et qu'elle n'est pas dans la nouvelle structure. Elle doit être validée par le Syndicat avant d'être renouvelée. d. Temps de récréation Cette entente sera reconduite tant que le litige sur la clause 8-05.05.02 b) ne sera pas réglé.	Suivi requis
7. Bilan des travaux dans les établissements (S)	Mont-Valin retournera dans ses locaux prochainement. Il est prévu que l'école La Carrière déménage à Charles-Gravel en janvier afin d'effectuer des rénovations. Le SES demande au CSS d'établir un protocole lors de déménagement afin que ce soit équitable pour toutes les écoles impliquées. Le SES entend que les moments octroyés aux enseignants pour préparer le déménagement diffèrent d'une école à l'autre. De plus, des questions se posent à savoir qui doit s'occuper des aires communes. Pour ce qui est du 180 jours d'école pour les élèves, il est impossible pour le CSS d'y déroger. Mme Gagnon ramènera l'information et s'assurera de faire respecter les balises établies par le CSS.	
8. Projet pilote – Aide à la classe (S)	Le CSS informe le SES que pour les projets d'aide à la classe dans les écoles Notre-Dame-du-Rosaire, des Quatre Vents et André-Gagnon, ce sont des éducatrices en service de	

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivi-décision- action- information
	garde qui ont été sélectionnées. A l'école André-Gagnon, le projet est beaucoup relié à l'immigration. Le projet déposé est en lien avec le langage. Le CSS souhaite que ce projet continu, car il permet d'offrir certaines heures aux éducatrices, ce qui aide au niveau de la pénurie.	
9. Dénonciation 5-1.15 E1 (refus de poste) (S)	Mme Gagnon rappelle que la pratique du CSS concernant les refus est que lorsqu'un enseignant refuse un poste temps plein, il ne peut plus parler durant l'année en cours si d'autres postes temps plein ouvrent. Avec le devancement des engagements cette année, les gens étaient réticents, car ils désirent attendre les possibles ouvertures et ils veulent pouvoir refuser. Le CSS s'est informé auprès des directions pour savoir si cette pratique amenait toujours une valeur ajoutée. Le SES dénonce officiellement cette pratique, car elle contrevient à la convention collective nationale ainsi qu'à la locale. Un comité sera mis en place pour analyser cette pratique. Mme Bouchard ajoute que le fait de pouvoir refuser serait probablement un bel incitatif pour les nouveaux enseignants.	
10. L'avenir des projets particuliers (S)	Le SES s'informe si des changements sont prévus au niveau des projets particuliers. Au niveau du primaire, c'est le statu quo. Étant donné le manque d'enseignants en anglais, il n'est pas prévu de faire de l'anglais démocratisé. De plus, à la suite de la fermeture des classes à La Baie, ces élèves vont à Lafontaine et tout se passe très bien. Comme plusieurs projets sont offerts pour les élèves performants, une problématique est soulevée, soit que les classes régulières sont maintenant rendues difficiles. Il faudra trouver une solution pour bonifier le régulier afin d'inciter les jeunes à suivre ce chemin et pas nécessairement les projets particuliers. Mme Lavoie ajoute que présentement il y a un très grand nombre de TES dans les écoles secondaires pour pallier les groupes de plus en plus difficiles.	
11. Saut de paie (S)	Le SES a transmis un document expliquant le saut de paie. Il a rappelé qu'il y a eu un manque de communication et que si un exemple des conséquences financières avait été donné, il y aurait eu moins de confusion. Mme Gagnon regardera le document avec Mme Marie Imbeault et en fera un retour au SES.	
12. Rentrée scolaire (S)	Dépôt par le SES d'un document détaillant les différentes problématiques vécues par les enseignants lors de la rentrée scolaire. Mme Gilbert en détaille quelques-uns, dont entre autres, le manque de psychologue. Le CSS mentionne avoir récemment engagé une psychoéducatrice.	

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivi-décision- action- information
13. Loi 40 formation (S)	Le SES dénonce une conférence obligatoire pour les enseignants en début d'année qui contrevient à la loi 40 sur l'autonomie professionnelle. Le CSS a une autre interprétation de cette formation. Selon la loi 90 sur la formation de la main-d'œuvre, le CSS voit mal comment il pourrait ne pas obliger son personnel à suivre certaines formations.	
14. Brossage de dents – maternelle (S)	La coordonnatrice des services éducatifs jeunes a rencontré un membre de la Santé publique qui lui a mentionné que le brossage de dents pour les maternelles n'était aucunement obligatoire. C'est une offre de service pour les enseignants du préscolaire offerte par les hygiénistes dentaires. Le SES demande si le CSS transmettra l'information aux enseignants concernés. Dès que le CSS recevra le visuel et une vidéo explicative du programme, il sera transmis aux enseignants.	
15. Coupure de traitement (S)	Comme l'entente sur les coupures de traitement n'est pas prête, ce point est remis à une rencontre ultérieure.	
16. Projet précarité (S)	À la suite d'une annonce en septembre qu'un montant de 12,4 M \$ était disponible pour un projet paritaire, le SES et le CSS, en ont déposé un afin d'avoir 228 400 \$ pour bonifier le parcours d'insertion professionnelle déjà en place, soit en engageant un conseiller pédagogique dans le but d'aider les nouveaux enseignants et les NLQ. Ce projet a été accepté. L'affichage sera bientôt fait pour engager le CP. Le SES demande à être tenu informé des développements de ce projet.	
17. Consultation 4-3 (S)	Le SES fait un rappel des objets de consultation de la clause 4-3.00. Le CSS a envoyé un rappel aux directions le matin même par courriel.	
18. Projet pilote Passe-Partout (P)	Ce projet est offert pour la première fois et concerne les élèves de maternelle 4 et 5 ans. C'est une enseignante de l'école Ste-Claire qui chapeaute le projet. Beaucoup de rencontres de parents ont lieu le soir. Même si ce n'est pas le rôle de l'enseignante de faire les rencontres de parents, celle-ci désire y être pour avoir un meilleur suivi. Les heures dépassant son amplitude seront reprises durant l'année dans sa tâche éducative. Comme c'est à la demande de l'enseignante, le Syndicat est en accord avec cette façon de faire. Ce projet devrait s'élargir à l'ensemble de la clientèle et être tenu par un conseiller en éducation préscolaire. Selon les informations reçues, le CSS devrait avoir le financement pour un conseiller en éducation préscolaire par 50 élèves. Par exemple, pour l'école Jean-Fortin, ça donnerait 3 ou 4 personnes.	

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivi-décision- action- information
19. Révision de note (P)	Des changements, entre autres dans les délais, ont été apportés à la politique de l'évaluation des apprentissages. Elle devrait être validée en novembre pour aller en consultation. Par la suite, elle devra être entérinée lors d'une rencontre du CA du CSS. Un questionnaire est soulevé concernant une enseignante qui a donné des cours d'été et qui doit faire une révision de note. Comme c'est exceptionnel, le CSS paiera l'enseignante à la leçon pour le faire. Mme Lavoie rappelle l'importance de conserver les documents nécessaires en cas de révision de note. M. Lavoie ajoute que ça revient au jugement professionnel de l'enseignant. Une fois la politique adoptée, un logigramme sera envoyé aux enseignants.	
20. Autre sujet a. Calendrier scolaire (P)	a. Calendrier scolaire Le CSS désire faire le calendrier du secteur jeunes très tôt afin que la FP et la FGA puissent s'arrimer à ce calendrier. Un premier projet a été fait et le CSS désirait consulter le SES avant que celui-ci fasse la consultation auprès des enseignants. Il explique les enjeux pour placer certaines journées pédagogiques. Le CSS a réussi à placer 3 journées pédagogiques communes aux 3 secteurs. Il valide auprès du SES si les journées pédagogiques du début et de la fin de l'année sont vraiment importantes. Ce dernier confirme et mentionne que celle de septembre est importante également.	